
CHAPITRE SEPT

Comité permanent des comptes publics

7.00

NOMINATION ET COMPOSITION DU COMITÉ

Le Règlement de l'Assemblée législative prévoit la nomination d'un comité permanent des comptes publics représentatif de tous les partis, et ce, pour chaque session de l'Assemblée législative.

Le nombre de représentants de chaque parti siégeant au comité est à peu près proportionnel à la représentation de ce parti à l'Assemblée législative. Tous les membres ont le droit de vote pour les motions, à l'exception du président qui ne peut voter qu'en cas d'égalité des voix.

Conformément au Règlement, le Comité permanent des comptes publics a été nommé le 4 mai 1998, peu après le commencement de la deuxième session du 36^e Parlement. Le 25 juin 1998, au moment où la Chambre a suspendu ses travaux pour l'ajournement d'été, la composition du comité était la suivante :

Bernard Grandmaître, président, libéral
Richard Patten, vice-président, libéral
Marcel Beaubien, progressiste-conservateur
Bill Grimmett, progressiste-conservateur
Jean-Marc Lalonde, libéral
Shelley Martel, néo-démocrate
Peter L. Preston, progressiste-conservateur
Joseph N. Tascona, progressiste-conservateur
Terence H. Young, progressiste-conservateur

RÔLE DU COMITÉ

Le comité étudie et évalue diverses questions, puis fait rapport à l'Assemblée législative. Son travail porte notamment sur l'optimisation des ressources et l'efficacité des activités gouvernementales; la réalisation des objectifs prévus par les programmes; le contrôle des actifs et des dépenses, ainsi que l'évaluation et la perception des recettes; et la fiabilité et la pertinence des renseignements présentés dans les Comptes publics.

Pour remplir ce rôle, le comité examine des sujets choisis figurant dans le Rapport annuel du vérificateur provincial et dans les Comptes publics et rend compte à l'Assemblée législative de ses observations, avis et recommandations. Ces comptes rendus sont considérés comme renvoyés au comité dès qu'ils sont disponibles.

RÔLE DU VÉRIFICATEUR PROVINCIAL DANS LE PROCESSUS

Le vérificateur provincial aide le comité en fournissant des données de vérification appropriées pour son usage dans le cadre de son examen des programmes et des activités financières du gouvernement.

En outre, le vérificateur provincial et des cadres supérieurs assistent aux réunions du comité au cours de l'examen du Rapport annuel du vérificateur provincial et des Comptes publics et aident le comité à planifier son ordre du jour.

MÉTHODES ET ACTIVITÉS DU COMITÉ

GÉNÉRALITÉS

Le comité se réunit chaque jeudi matin lorsque siège l'Assemblée législative. Parfois, le comité se réunit également durant l'été et l'hiver quand l'Assemblée législative n'est pas en session. Toutes les réunions sont publiques, à l'exception de celles réservées à l'établissement de l'ordre du jour et à la préparation des rapports du comité.

Lorsque les activités d'un ministère font l'objet d'une réunion, le sous-ministre, habituellement accompagné de cadres supérieurs de son ministère, répond aux questions des membres du comité. Comme le comité s'intéresse aux questions administratives plutôt que d'orientation, les ministres assistent rarement aux réunions. Quand le comité passe en revue la gestion d'un organisme de la Couronne, le directeur général, habituellement accompagné de cadres supérieurs de l'organisme, et parfois le président du conseil d'administration, participent à la réunion.

RÉUNIONS TENUES

D'octobre 1997 à septembre 1998, le comité s'est réuni régulièrement le jour prévu, lorsque l'Assemblée législative était en session. Les tâches accomplies par le comité pendant cette période comprenaient :

- l'examen des sujets suivants du *Rapport annuel 1997* du vérificateur provincial :
 - Ministère du procureur général – programme d'administration des tribunaux
 - Ministère des services sociaux et communautaires – responsabilisation et gouverne d'entreprise des organismes bénéficiaires de paiements de transfert
 - Ministère de l'Éducation et de la Formation – régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario
 - Ministère de l'Environnement – division de la conservation et de la prévention
 - Ministère des Finances – comptes publics de 1996/1997 de la province
 - Ministère de la Santé – activité de la santé publique
 - Ministère des Transports – sécurité et règlements concernant les véhicules utilitaires
 - Secrétariat du Conseil de gestion – service central de recouvrement;

-
- l'examen du Projet de loi 74, *Loi de 1996 modifiant la Loi sur la vérification des comptes publics*, qui permettrait au vérificateur provincial de présenter, au président de la Chambre, jusqu'à concurrence de trois rapports supplémentaires par an, à part le *Rapport annuel*;
 - l'élaboration du programme du comité.

DEMANDES DE VÉRIFICATION SPÉCIALE

Le 4 juin 1998, le comité a adopté la motion suivante en vertu de l'article 17 de la *Loi sur la vérification des comptes publics* :

Que le Comité permanent des comptes publics décide que le vérificateur provincial lui présente un rapport sur l'indemnisation des victimes de la tempête de verglas qui a sévi en 1998 dans l'Est de l'Ontario.

Le Bureau du vérificateur provincial a entrepris l'examen des méthodes d'indemnisation. À la fin de notre examen, un rapport sera présenté au Comité permanent des comptes publics.

MÉTHODES DU COMITÉ

Le comité tient des audiences, puis soumet à l'Assemblée législative un rapport énonçant ses commentaires et recommandations. Ses méthodes comprennent :

- des séances d'information et une préparation approfondies;
- lorsque cela s'avère pratique, l'intégration des réponses des ministres dans les rapports du comité;
- le suivi des recommandations du comité.

Le comité s'adresse également par écrit aux ministères et aux organismes de la Couronne qui n'ont pas été retenus pour faire l'objet d'un examen détaillé du comité, afin de connaître leurs plans et échéances pour régler les problèmes évoqués dans le *Rapport annuel* du vérificateur provincial. Ce processus permet au vérifié de mettre le comité au courant des activités effectuées depuis la fin de la vérification, par exemple les initiatives prises pour donner suite aux recommandations du vérificateur provincial.

RAPPORTS DU COMITÉ

GÉNÉRALITÉS

Le comité soumet ses rapports à l'Assemblée législative. Chaque rapport résume l'information étudiée par le comité durant ses réunions et fait une synthèse des commentaires et recommandations.

On peut obtenir tous les rapports en s'adressant au greffier du comité, ce qui permet au public de prendre connaissance de tous les détails des délibérations.

Un rapport à l'Assemblée législative portant sur les activités de 1997-1998 du comité a été préparé.

SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Le greffier du comité est responsable du suivi des mesures prises par les ministères ou organismes, eu égard aux recommandations du comité. Le Bureau du vérificateur provincial est en liaison avec le greffier pour vérifier quelles suites sont données aux recommandations; advenant tout problème important à ce sujet, notre Bureau le porterait, au besoin, à l'attention de l'Assemblée législative dans le *Rapport annuel* du vérificateur provincial.

ÉTAT DE LA RECOMMANDATION DU COMITÉ CONCERNANT LES MODIFICATIONS À LA LOI SUR LA VÉRIFICATION DES COMPTES PUBLICS

Des précisions à ce sujet et concernant des questions connexes se trouvent au chapitre deux du présent rapport.

AUTRES ACTIVITÉS DU COMITÉ

CONSEIL CANADIEN DES COMITÉS DES COMPTES PUBLICS (CCCCP)

Le Conseil est composé de délégués représentant les comités des comptes publics fédéral, provinciaux et territoriaux de l'ensemble du pays. Il se réunit généralement au même endroit et en même temps que la Conférence annuelle des vérificateurs législatifs (COLA) pour discuter des questions d'actualité. La 19^e réunion annuelle du Conseil s'est tenue à Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest, du 16 au 18 août 1998. Les réunions de ces deux organismes permettent aussi aux délégations de participer à une séance conjointe pour discuter de sujets intéressant à la fois les hommes et les femmes politiques et les vérificateurs législatifs. La séance tenue conjointement avec la COLA en 1998 avait pour thème *L'entrée des gouvernements dans le troisième millénaire*.

Le vice-président et le greffier du Comité permanent des comptes publics de l'Ontario ont représenté la province à la réunion de cette année.